

L'ENTRAIDE

Octobre 2024 Volume 10, numéro 3

Le changement dessine

l'avenir

À DÉCOUVRIR DANS CE NUMÉRO

Un nom digne de nous représenter

Notre nouvelle identité en résumé

Le coordonnateur aux assurances de la Mutuelle



Chers membres,

C'est avec grand honneur que j'exerce, depuis 2021, la fonction de président du conseil d'administration de votre Mutuelle. Mon arrivée ainsi que celle du nouveau conseil ont coïncidé avec la fin de la tutelle de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église. Bien que cette période ait été difficile, tant pour vous, les membres, que pour le personnel de la Mutuelle, elle a aussi mené à d'importants et favorables changements, dont l'amorce d'une réflexion approfondie sur l'avenir de notre Mutuelle.

En effet, le dernier véritable exercice de planification stratégique remontait à 2005. En l'absence d'un plan clair, nous avons pris le temps, à titre d'administrateurs, de faire une pause afin d'examiner ce qu'était devenue la Mutuelle, ce que nous souhaitions qu'elle devienne et la manière d'y parvenir. Comme vous pouvez vous en douter, plusieurs enjeux se sont présentés à nous: la nécessité d'une relève, une gestion du risque à perfectionner compte tenu de l'augmentation des sinistres, une offre de produits d'assurance limitée et un système de gestion des opérations désuet.

Un autre constat de taille a été la baisse de la pratique religieuse au sein de notre base historique de membres. Cette baisse, qui a pris encore plus d'importance avec les années de COVID, aurait pu avoir pour impact de réduire significativement la taille de la Mutuelle si cela n'avait été de l'inclusion, depuis quelques années, de membres d'autres dénominations, des institutions religieuses et des organismes de bienfaisance partageant nos valeurs. Leur inclusion a permis à la Mutuelle de maintenir la taille de son portefeuille d'assurance, de diversifier les risques et de faire en sorte que ses coûts d'opération soient partagés par un plus grand nombre. Ces organismes sont souvent

issus d'initiatives de membres qui désirent poursuivre leurs bonnes œuvres malgré le fait que leur bâtiment ne soit plus entièrement voué à la pratique du culte.

À la suite de ces constats, il devenait impératif de mettre en place un plan stratégique structuré qui répondrait à ces enjeux et cette nouvelle réalité, d'autant plus que rien ne laissait entrevoir un changement dans l'évolution de la pratique religieuse. C'est ainsi qu'en septembre 2023, le conseil d'administration a approuvé la vision opérationnelle de son plan stratégique afin de permettre à la Mutuelle de se réinventer après plus de 170 ans d'histoire riche et complexe. Puis, lors de l'assemblée générale extraordinaire de février dernier, vous avez approuvé la nouvelle mission de la Mutuelle qui se veut désormais plus inclusive et englobante, de même que ses nouvelles visions et valeurs.

...vous avez approuvé la nouvelle mission de la Mutuelle qui se veut désormais plus inclusive et englobante, de même que ses nouvelles visions et valeurs.

Enfin, comme nous l'avons expliqué lors de l'assemblée générale annuelle de mai dernier, ce changement, pour qu'il ait la portée souhaitée, doit également être reflété dans notre identité nominale. Actuellement, le nom « Mutuelle d'assurance en Église » limite la perception des services que nous offrons. Il pourrait laisser penser, à tort, que la Mutuelle n'assure que des églises et leurs dépendances. Il est donc nécessaire d'adopter

...la Mutuelle demeurera un assureur de niche, mais avec une taille suffisante pour maintenir des opérations d'assurance efficaces dans notre monde d'aujourd'hui et dans celui de demain.

une identité qui dépasse ce cadre restrictif. Avec la nouvelle identité, nous pourrons continuer à offrir des produits d'assurance et des services spécialisés aux membres qui sont avec nous depuis de multiples années et qui résisteront au temps, tout en continuant d'accueillir de nouveaux membres qui, comme je l'indiquais précédemment, partagent nos valeurs.

Je veux être clair: en prenant cette direction, la Mutuelle demeurera un assureur de niche, mais avec une taille suffisante pour maintenir des opérations d'assurance efficaces dans notre monde d'aujourd'hui et dans celui de demain.

Ainsi, après un long processus et de nombreuses consultations auprès de personnes clés de la communauté qui se sont montrées favorables au choix de la nouvelle identité, tant nominale que visuelle, le conseil d'administration l'a approuvé. Je tiens à souligner que l'enthousiasme que nous avons constaté face à ce changement lors des rencontres de présentation auprès des membres les 3 et 5 octobre derniers renforce notre décision.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur le processus et les motivations ayant conduit à cette nouvelle identité, je vous invite à lire en détail cette édition importante du bulletin *Les Chemins de l'entraide*.

Pour terminer, je vous convie à nous joindre virtuellement lors de notre prochaine assemblée générale extraordinaire (AGE) le 28 novembre prochain pour entériner ce changement. Une invitation officielle vous sera envoyée par infolettre sous peu.









Chers membres,

Les douze derniers mois auront été pour la Mutuelle une période de transformation importante et, comme je l'expliquais dans le numéro précédent du bulletin *Les Chemins de l'entraide*, il est important de garder en tête que tous ces efforts ont pour but d'assurer la continuation de ce qui a été bâti par nos prédécesseurs, dans une organisation renouvelée.

Je suis donc heureux de vous informer que nous avons mis en production la nouvelle solution de gestion de nos opérations d'assurance le 1er octobre dernier. Ce projet de transformation technologique a nécessité des efforts soutenus de notre équipe de projet ainsi que de tout notre personnel qui ont mis les bouchées doubles afin d'assurer le succès de cette implantation. Je tiens d'ailleurs à les remercier sincèrement. Leur implication est remarquable et c'est vous, chers membres, qui, au bout du compte, allez en bénéficier.

En choisissant la solution de Cognition+, votre Mutuelle fait maintenant partie d'une communauté de mutuelles canadiennes de différents horizons qui ont décidé de se rassembler pour combler leurs besoins technologiques. C'est d'ailleurs en grande partie ce qui nous a interpellés dans cette solution qui est à l'image de ce que nous faisons à la Mutuelle: combler les besoins d'assurance et de prévention de membres de divers horizons qui partagent les mêmes valeurs.

Ce chantier étant bien entamé, nous avons ensuite amorcé le processus de changement d'identité de la Mutuelle, comme l'a précédemment expliqué M. Louis Héroux. Après beaucoup de réflexion et plusieurs essais, nous sommes convaincus d'avoir Je tiens d'ailleurs à les remercier sincèrement. Leur implication est remarquable et c'est vous, chers membres, qui, au bout du compte, allez en bénéficier.

trouvé une identité qui reflète parfaitement la mission, la vision et les valeurs renouvelées de la Mutuelle que vous avez adoptées en février dernier. D'ailleurs, l'enthousiasme manifesté par beaucoup d'entre vous nous confirme que nous avons trouvé un nom et une image plus englobants et inclusifs qui vous rejoignent.

À cet effet, je vous invite à lire l'éditorial de Mme Amélie Douesnard qui vous donnera toute l'explication et la symbolique derrière le choix du nom et du logo. Vous gagnerez également à consulter l'ensemble de ce bulletin qui contient d'autres renseignements sur ce changement d'identité et, bien sûr, des articles en matière de prévention et d'assurance.

Au plaisir de vous voir nombreux pour officialiser ce changement lors l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre prochain. D'ici là, je vous souhaite un bel automne.

François Dufault, CPA
Directeur général

Dwent



UN NOM DIGNE DE NOUS REPRÉSENTER

Chers membres,

Dans mon dernier éditorial, il était question de changement et, plus spécifiquement, d'ouverture au changement. Dans un contexte en pleine transformation comme celui du milieu des églises dans lequel vous êtes nombreux à évoluer, j'imagine que vous êtes plus que familiers avec cette notion. Nous savons tous aussi qu'être ouverts au changement n'est pas toujours facile à mettre en application parce que cela vient parfois avec des préoccupations et de l'inconfort. Pourtant, nous avons tendance à l'oublier, c'est souvent cette attitude d'ouverture qui est à la source de solutions insoupçonnées et d'occasions extraordinaires. Nous avons donc tout à gagner à bien la cultiver.

De son côté, la Mutuelle doit aussi faire de l'ouverture son alliée puisqu'elle est, elle-même, constamment confrontée aux changements. Qu'il s'agisse de modifications en matière de réglementation dans le domaine de l'assurance, de transformations technologiques ou au sein du marché des ressources humaines ou de sa base de membres, la Mutuelle doit toujours s'adapter et agir de façon à assurer sa pérennité et la qualité des produits et services offerts à ses membres. C'est d'ailleurs dans cette optique que s'est imposée la nécessité de changer l'identité nominale et visuelle de la Mutuelle. Ce constat est né de l'exercice de planification stratégique et de démarches subséquentes dont notre président du conseil d'administration, Louis Héroux, vous fait part à la page 2.

Ainsi, après plusieurs mois de réflexion stratégique et de travail intensif, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter le nouveau nom de la Mutuelle, celui qui, à la suite de nombreuses consultations à l'interne et auprès d'acteurs de votre communauté, a su convaincre qu'il était digne de nous représenter:



Un nom qui nous ressemble

Arriver à déterminer une nouvelle identité nominale et visuelle qui considère à la fois le passé, le présent et le futur de la Mutuelle peut sembler banal, mais il s'agit en fait d'un exercice assez exigeant. Tout au long du processus, nous sommes passés par diverses émotions, avons éliminé plusieurs options rapidement, tergiversé avec d'autres, jusqu'à ce que le nom Citelle nous soit soumis. Avec lui, un peu comme lors d'une révélation, tous nos questionnements et nos doutes se sont rapidement envolés... Permettez-moi de vous le présenter davantage.

D'abord, Citelle est une contraction de « citadelle », une forteresse qui protégeait une ville. Citelle, en tant que mutuelle d'assurance, veut être une source de sécurité et de protection pour ses membres et leur patrimoine. Fait intéressant: dans le livre des psaumes, Dieu est comparé à une citadelle qui protège son peuple contre le danger et l'incertitude.

Citelle, dans sa sonorité, évoque aussi un ancien mot signifiant Dieu, «El», que l'on retrouve dans bien des noms de l'Ancien Testament: Gabriel («Dieu est ma force.»); Emmanuel («Dieu est avec nous.»). Ces deux premières références au sein du nouveau nom de la Mutuelle se veulent un clin d'œil envers ses racines chrétiennes.

Ensuite, dans Citelle se trouve le mot «Cité», une communauté politique de la Grèce antique dont les membres (les citoyens) s'administraient euxmêmes, un peu à la manière de notre Mutuelle. Vous pouvez aussi constater que les mots «Mutuelle d'assurance» demeurent dans la raison sociale afin que la nature de notre organisation reste à l'avant-plan.

Finalement, Citelle est un homophone de « sittelle », un petit oiseau en expansion au Québec qui grimpe avec agilité sur les troncs d'arbres et s'adapte à toutes situations. La sittelle se déplace verticalement sur les troncs, souvent la tête en bas, sans aucune difficulté, ce qui en fait sa particularité. Il s'agit aussi d'un oiseau social qui vit en groupes familiaux et qui coopère avec des bandes mixtes d'oiseaux (mésanges, pics et autres) permettant ainsi de profiter de la vigilance collective et d'améliorer la recherche de nourriture. N'est-il pas fascinant de constater les nombreux parallèles entre notre Mutuelle et ce petit oiseau? Tout comme la sittelle, la Mutuelle s'adapte aux situations et aborde les défis qui se présentent à elle sous un angle différent. Elles représentent toutes deux l'esprit d'entraide, de communauté, de collectivité et de coopération qui sont au cœur de nos valeurs.

Un logo qui représente nos valeurs

Le logo de Citelle a, lui aussi, fait l'objet de réflexions et cette version finale est ressortie du lot par ses couleurs et sa symbolique qui nous ont rapidement conquis.

CITELLE Mutuelle d'assurance

J'attire d'abord votre attention sur le fil qui traverse le mot CITELLE produisant un horizon, une perspective, une impression de citadelle. Le fil porté par l'oiseau, la sittelle, unit aussi toutes les lettres, tout comme nos membres sont unis et partagent les mêmes valeurs.

Ces éléments graphiques seront d'ailleurs repris dans l'ensemble de nos communications à titre de rappel symbolique de nos valeurs. Ce même fil représente également la courbe du temps, les hauts et les bas du marché de l'assurance que l'on peut rencontrer au fil des années. Quoi qu'il arrive, nous aimons penser que nous sommes soutenus par «EL» qui se dessine au cœur du nom grâce au jeu de couleurs.

Le logo arbore aussi des couleurs à la fois douces et dynamiques. La couleur framboise rappelle d'ailleurs celle de l'ancienne identité créant ainsi une continuité.

J'espère sincèrement que cette nouvelle identité nominale et visuelle vous enchante tout autant que moi et que bien d'autres d'ailleurs. Nous sommes nombreux à voir ce changement d'un très bon œil. Je tiens d'ailleurs à remercier tous ceux et celles qui ont participé aux rencontres de présentation les 3 et 5 octobre dernier. À cet effet, je vous invite à aller lire les impressions de diverses personnes à la page 8.

Comme vous le savez maintenant, vous serez appelés à participer à l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre prochain dont le seul objectif sera d'effectuer la modification du nom de la Mutuelle au règlement intérieur. Ce sera un réel plaisir d'officialiser ce changement avec vous. Nous vous enverrons sous peu toute l'information à ce sujet.

Au plaisir de vous y retrouver!





NOTRE NOUVELLE IDENTITÉ





Un nom qui définit ce qui nous distingue

Est une contraction de «citadelle», forteresse qui protégeait une ville, source de sécurité.

Évoque l'ancien mot signifiant Dieu, «EL», rappelant nos racines.

Contient le mot **« Cité »**, une communauté politique de la Grèce antique dont les membres s'administraient eux-mêmes.

Maintient les mots **« Mutuelle d'assurance »** dans la raison sociale afin que la nature de notre organisation reste à l'avant-plan.

Est un homophone de **« sittelle »**, un petit oiseau agile qui s'adapte à toutes situations, n'hésitant pas à se déplacer différemment des autres, de haut en bas. Oiseau social, la sittelle vit en groupes et coopère avec des bandes mixtes d'oiseaux. Elle représente l'entraide, la coopération et comment la Mutuelle a une approche différente et agile de l'assurance.

Un logo qui nous représente

CITELLE est traversé par un fil créant un horizon, une perspective, une citadelle.

Le fil, porté par la sittelle, unit les lettres, tout comme nos membres sont unis et partagent les mêmes valeurs.

Nous aimons penser que nous sommes soutenus par «EL» qui se dévoile au cœur du nom grâce au jeu du fil et des couleurs.

La couleur framboise crée un rappel visuel avec l'identité actuelle de la Mutuelle.

NOUVELLE IDENTITÉ DE LA MUTUELLE

Quelques commentaires de notre communauté

«Une courte présentation du nouveau nom de la Mutuelle d'assurance en Église a produit chez moi un sentiment de renouveau.

Citelle Mutuelle d'assurance offre une ouverture à la diversité qu'elle représente déjà et contribue à assurer sa pérennité.

Un nom léger, rempli de sens, agréable et novateur tout en conservant l'essence même de la Mutuelle. Bravo!»

Sœur Gisèle Leduc Les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception Province Marie-Reine-du-Monde

«La nouvelle identité nominale de la Mutuelle lui donne un visage dynamique, ouvert et inclusif. En tant que responsable d'un organisme catholique, j'y vois un symbole et des valeurs dans lesquelles je peux me reconnaître. Je suis convaincue que des membres d'organismes d'autres traditions religieuses ou laïques pourront également se sentir rejoints par cette nouvelle identité nominale. Bravo pour cette initiative!»

Suzanne Desrochers Directrice de l'Office de catéchèse du Québec «Dans une Église qui se veut ouverte sur le monde et "en sortie", comme le dit le Pape François, la MAÉ fait sa part en se dotant d'une nouvelle identité plus inclusive. Elle signale son désir d'accueillir de nouveaux partenaires qui, sans être spécifiquement catholiques, contribuent au Règne de justice, de paix et de joie que le Christ est venu inaugurer en notre monde. Je me réjouis grandement de cette initiative.»

Monseigneur Paul-André Durocher, archevêque Archidiocèse de Gatineau

«Élargir l'identité de la Mutuelle après plus de 170 ans d'histoire était nécessairement un exercice qui demandait à la fois réflexion, minutie et considération pour tous les membres actuels. Je tiens à saluer ces efforts qui ont mené à un nouveau nom: Citelle. Je suis spécialement interpellé par la référence à la citadelle protectrice de ses membres, tout comme Dieu est notre rocher, notre Citadelle.»

Monseigneur Christian Lépine, archevêque Archidiocèse de Montréal



Protéger ce qui vous tient à coeur et vos rêves de demain

assuranciagt.com

1-866-338-5126



Spécialiste en restauration et électrification des radiateurs en fonte

Info@ecorad.ca | 418.598.3273

www.ecorad.ca



« J'adore le fil conducteur qui relie les lettres du nom. Très belle réflexion et bravo pour ce travail exigeant. Toute la signification apportée est porteuse de sens. Merci!»

Manon Gosselin Présidente de la Fabrique Saint-Paul-d'Abbotsford

«Je me suis joint à la réunion d'information, très intéressante d'ailleurs. Bravo! Citelle Mutuelle d'assurance convient tout-à-fait! Bravo à l'équipe!»

Abbé Jean-Pierre Charron Curé des paroisses de l'Unité de la Rive, Gatineau

«Le choix de nom est vraiment bien, Bravo!»

Suzanne Desjardins Paroisse St-Joachim de Terrebonne (La Plaine) « J'adhère tout à fait à la nouvelle identité proposée. Bravo pour ce travail et bravo pour sa mise en valeur durant la présentation qui était très instructive. Encore merci!»

Frère Martin Couvent des Carmes, Trois-Rivières

«Merci pour la belle présentation. Félicitations pour le nouveau nom!»

Francine Chicoine Coordonnatrice aux assurances, Fabrique Saint-Simon de Bagot

«J'aime beaucoup le nouveau nom.»

Serge Coriandoli La Fabrique de la paroisse Saint-Joseph de Huntingdon

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

28 novembre 2024

Nouvelle identité nominale et visuelle de la Mutuelle

Nous sommes heureux de vous annoncer la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (AGE) de la Mutuelle d'assurance en Église **le 28 novembre 2024 à 10 h 30 par visioconférence**.

Cette AGE visera essentiellement à vous présenter la nouvelle identité nominale et visuelle de la Mutuelle. Cette transition, dans le respect des valeurs fondamentales de la Mutuelle, marque une étape importante de l'engagement de la Mutuelle envers ses membres, leurs besoins et sa pérennité. Comme des modifications mineures au règlement intérieur de la Mutuelle seront nécessaires, vous serez appelés à voter sur celles-ci.

La convocation officielle ainsi que les documents afférents vous seront envoyés très prochainement. Gardez l'œil ouvert!

Le coordonnateur aux assurances de la Mutuelle

Tout ce que vous devez savoir à son sujet



Qui est-il?

- Le coordonnateur agit comme porte-parole de votre organisation. Il est le correspondant entre la Mutuelle et votre conseil/assemblée;
- Il est capable de **prendre le dossier d'assurance** en main:
- Il est **nommé par votre conseil/assemblée**. Il se rapporte donc à lui.
 - Pour que le coordonnateur soit nommé officiellement, votre conseil/assemblée doit procéder à une résolution, remplir le formulaire de nomination du coordonnateur et le retourner à la Mutuelle.
 - Le formulaire est disponible sur notre site Web sous l'onglet «Formulaires» de notre section «Publications» ou sur votre espace client sous l'onglet «Formulaires» de la section «Vos assurances».
- Il s'agit d'une personne en qui vous avez confiance, car ses instructions seront considérées comme étant conformes aux décisions de votre conseil/assemblée;
- Son mandat est valide tant qu'un remplaçant n'est pas nommé par résolution et officialisé par le formulaire précédemment mentionné. Il se peut que lors du départ de votre coordonnateur, vous n'ayez pas encore de remplaçant. Vous devrez alors nous en informer et nous avertir lorsque le nouveau coordonnateur sera officiellement nommé en remplissant le formulaire.

Quel est son rôle?

Le coordonnateur aux assurances a plusieurs fonctions, mais en ce qui concerne la Mutuelle, il doit:

- Assurer une bonne communication entre la Mutuelle et vous. Cela signifie:
 - Veiller à ce que le **contrat d'assurance** corresponde bien à vos besoins;
 - Informer votre conseil/assemblée des changements au contrat;
 - Voir à ce que toute information ou demande entre la Mutuelle et votre conseil/assemblée soit transmise (inspections, recommandations, formation, AGA, etc.);
 - Informer la Mutuelle de tout changement au sein de l'organisation.
- Gérer votre espace client où se trouvent notamment vos documents d'assurance.

L'espace client

Il s'agit d'un site Web sécurisé où se trouvent, notamment, vos documents d'assurance.

L'espace client de votre organisation est géré par le coordonnateur aux assurances qui doit d'abord activer son compte pour pouvoir y accéder. À la suite de la réception par la Mutuelle du formulaire de nomination du coordonnateur complété par votre conseil/assemblée, un courriel d'activation du compte est envoyé au coordonnateur dès son entrée en fonction.

Sur l'espace client, trois types de comptes peuvent être créés:

1 Un compte «Coordonnateur». Celui-ci est géré par le coordonnateur aux assurances du membre. Il s'agit du compte «central» duquel découlent tous les autres comptes d'un même membre sur l'espace client.

En effet, **seul le compte « Coordonnateur »** a un onglet **« Vos utilisateurs »** dans le menu de gauche de son espace client. Celui-ci lui permet de:

- Envoyer une invitation à son président afin que ce dernier puisse activer son propre compte sur l'espace client (en tant que président);
- Envoyer une invitation à un invité (ex. d'autres membres du conseil, la ou le secrétaire, un agent pastoral, etc.) pour lui donner accès à un compte «Invité»:
- Envoyer l'invitation à son coordonnateur remplaçant lorsqu'il quitte ses propres fonctions de coordonnateur aux assurances.

Pour vous aider à naviguer sur l'espace client, consulter nos tutoriels vidéo. Ils sont simples et couvrent tous ces sujets et plusieurs autres en peu de temps: www.cmae.ca/publications/tutoriel/.

2 Un compte « Président ». Il est le seul à avoir un onglet « Vote ». Ainsi, s'il advenait un jour qu'un vote soit prévu par la Mutuelle par l'entremise de l'espace client, seul le président aurait un accès pour voter au nom de son organisation. Sachez que si cela devait se produire, vous seriez informé longtemps d'avance pour que tous les présidents aient l'occasion d'activer leur compte.

IMPORTANT - Notez que seuls les comptes « Coordonnateur » et « Président » ont accès à l'onglet **« Vos assurances »** ce qui leur permet de visualiser, télécharger, transférer et imprimer les documents d'assurance déposés à cet endroit.

Jun compte «Invité». Ce dernier permet à l'invité en question d'avoir accès à tout, sauf aux onglets «Vos assurances», «Vos utilisateurs» et «Vote». Il peut donc visionner des formations Web, avoir accès aux différents formulaires et documents importants concernant SÉCURalarme, consulter les bulletins Les Chemins de l'entraide, les rapports annuels, accéder au Forum d'entraide, etc.

Tableau résumé des trois types de comptes					
Types de compte	Accès aux Assurances	Accès au Vote	Accès à Vos utilisateurs	Accès à tout le reste	
Coordonnateur	X		X	X	
Président	X	X		X	
Invité				X	

Qu'arrive-t-il lorsque le coordonnateur quitte ses fonctions?

Puisque le coordonnateur joue un rôle important dans la gestion des assurances du membre qu'il représente et de celle de son espace client, il est important qu'il informe la Mutuelle dès qu'il quitte ses fonctions, et ce, qu'il sache ou non qui le remplacera. Ce faisant, il facilite énormément le transfert de son compte sur l'espace client à son éventuel remplaçant qui aura ainsi accès au prochain renouvellement.

Comment peut-il nous en informer? Rien de plus simple! Nous avons prévu pour lui des façons rapides de le faire une fois rendu sur son espace client. Pour bien comprendre la démarche, nous avons réalisé un tutoriel vidéo: «Comment changer de coordonnateur une fois votre compte activé ». Pour le consulter, rendez-vous ici: www.cmae.ca/publications/tutoriel/. Il s'agit du tutoriel no 4.

Si vous avez d'autres questions concernant le coordonnateur aux assurances ou l'espace client, n'hésitez pas à consulter les tutoriels vidéo ou communiquez avec la Mutuelle. C'est avec plaisir que nous vous répondrons.



Vous saviez sans doute qu'il est important d'aviser son assureur à la suite d'un sinistre, mais saviezvous que vous devez le faire à l'intérieur d'un délai raisonnable?

En quoi consiste ce délai?

Dépendamment de la situation, le délai d'avis ne sera pas le même. S'il s'agit de dommages touchant vos biens, il est crucial de le rapporter le plus rapidement possible, soit à l'intérieur de quelques jours ouvrables. Lorsque le sinistre résulte de votre responsabilité civile, vous devez aviser votre assureur dès que vous avez connaissance de l'événement. Il peut arriver que le délai soit plus long pour ce genre d'événement puisque vous pourriez, par exemple, être avisés d'une chute sur votre terrain la semaine suivant l'incident seulement.

Pourquoi est-il important d'aviser rapidement son assureur?

Évaluation rapide des dommages

L'assureur qui a été informé rapidement du sinistre pourra faire l'évaluation des dommages plus rapidement et plus précisément ce qui facilitera le processus de réclamation et permettra à l'assureur de déterminer plus efficacement le montant de l'indemnité.

Il est également plus difficile de faire les vérifications des circonstances exactes du sinistre si le délai entre le sinistre et la déclaration est retardé.

Assistance immédiate

Lorsque vous avisez rapidement votre assureur, il pourra vous assister immédiatement, que ce soit pour des réparations urgentes ou pour des conseils sur les démarches à suivre.

Qu'arrive-t-il lorsque l'assureur n'est pas avisé rapidement?

Refus de couverture

Si l'assureur subit un préjudice du fait d'un délai d'avis retardé, il pourrait refuser votre réclamation, car vous ne vous êtes pas conformés aux termes de votre contrat d'assurance. L'assureur pourrait également décider de réduire l'indemnité même s'il accepte de couvrir le sinistre, car le retard d'avis peut entrainer des complications dans l'évaluation des dommages et des frais supplémentaires.

Aggravation des dommages

Un sinistre qui n'a pas été rapporté rapidement peut s'aggraver. Par exemple, un refoulement d'égout non déclaré immédiatement peut entrainer des dommages supplémentaires comme de la moisissure. Ces dommages supplémentaires pourraient ne pas être couverts par l'assureur. Rappelons également que vous avez l'obligation de mitiger vos dommages et donc de ne pas les laisser s'aggraver. Votre charge monétaire pourra alors s'avérer plus grande.

Augmentation des frais d'expertise

Un retard dans la déclaration peut rendre le travail des experts en sinistre plus complexe et plus coûteux, ce qui pourrait également provoquer des délais supplémentaires dans le traitement du dossier et donc retarder l'indemnisation.

Retards dans les réparations

Un sinistre qui n'a pas été rapidement déclaré peut entrainer des retards quant aux réparations nécessaires. Vous pourriez donc être incommodés plus longtemps et potentiellement augmenter les coûts à votre charge.

Quoi faire pour respecter les délais

Connaître son contrat d'assurance

En tant qu'assuré, vous vous devez de bien saisir les termes et conditions de votre contrat d'assurance ce qui pourrait vous éviter bien des surprises. Des clauses sur les délais d'avis y sont indiquées.

Mettre en place des procédures internes

La mise en place de procédures internes pour assurer la déclaration rapide des sinistres est recommandée.

Un sinistre qui n'a pas été rapidement déclaré peut entrainer des retards quant aux réparations nécessaires.

Préparer la documentation nécessaire

Ayez à portée de main tous les documents nécessaires pour faire une réclamation comme les rapports de police, les factures et les photos des dommages.

Contacter immédiatement votre assureur

Dès qu'un sinistre survient, contactez votre assureur pour l'informer et obtenir des instructions sur les prochaines étapes.

En respectant le délai d'avis, vous maximisez vos chances de recevoir une indemnisation rapide et adéquate. N'oubliez pas que votre assureur est là pour vous aider, alors, à la suite d'un sinistre, n'hésitez pas à communiquer avec lui dès que possible.

Gabrielle Lussier Réviseure en indemnisation

Experte en sinistre en assurance de dommages des entreprises





Mathieu Desjardins

T. 450.434.4001 F. 450.434.4075 C. 514.914.4001

Ultrateck 740 boul. Industriel, suite206 Blainville, Qc, J7C 3V4 mdesjardins@ultrateck.ca www.ultrateck.ca RBQ:8308-6280-45



MSEI MultiSciences Expertises Inc.

Experts scientifiques Scientific Experts

MSEI réalise des expertises scientifiques et technico-légales fiables afin d'assister les assureurs dans leurs démarches en vue de déterminer la cause et/ou l'origine d'un sinistre ou d'un dommage.

- AGROALIMENTAIRE CHIMIE, ENVIRONNEMENT, MICROBIOLOGIE
- BÂTIMENTS, AMIANTE, MOISISSURES ÉLECTRICITÉ, MÉCANIQUE
- GÉNIE CIVIL, STRUCTURES INCENDIE MATÉRIAUX, MÉTALLURGIE

MSEI est établie dans les régions de Montréal, de la Rive-Sud et de Québec et couvre tout le territoire de la province de Québec et de ses régions limitrophes.

Téléphone: 450-978-4000 • info@msei.ca • www.msei.ca

PARLONS PRÉVENTION INONDATIONS Après l'eau, les travaux

Afin de vous aider encore davantage à la suite d'une inondation, la Mutuelle vous propose un texte provenant de <u>L'Association des professionnels</u> de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)¹.

Votre bâtiment a subi des dommages à la suite d'inondations?

Les travaux de remise en état doivent être effectués sans tarder afin de protéger votre santé et mettre toutes les chances de votre côté pour sauver le bâtiment touché par le sinistre et les biens qui s'y trouvent. Voici les étapes à suivre pour y arriver.

Avant d'aller dans l'eau

Il faut se protéger de l'électricité. Prenez garde aux décharges électriques. Portez des bottes de caoutchouc lorsque la zone inondée présente une accumulation d'eau de plus de 5 cm (2 po) de hauteur.

- Coupez le courant dans la zone inondée au panneau de distribution.
- Retirez tous les éléments branchés dans des prises de courant incluant toutes rallonges électriques ayant été en contact.
- Au besoin, demandez à Hydro-Québec de vous aider.

Dans la mesure du possible, documentez les dommages avec un appareil photo ou une caméra vidéo. Communiquez avec votre agent d'assurance immédiatement.

- Pompez l'eau hors de la maison
- Retirez la boue et expulsez les débris.
- Éliminez vos biens contaminés (les prendre en photos avant d'en disposer pour garder un inventaire des éléments perdus).

DEUX SITUATIONS POSSIBLES

PRÉSENCE D'EAU GRISE SEULEMENT (aucun refoulement d'égout)

Asséchez le sous-sol à l'aide de puissants déshumidificateurs combinés à de la soufflerie;

Épongez l'eau sur la surface de la dalle ou aspirez l'eau présente dans les tapis.

Retirez les plinthes de finition dans le bas des murs et coupez le gypse au bas des murs afin de permettre l'assèchement des cavités internes des cloisons.

Ce que l'on garde:

- Isolant en mousse plastique (polystyrène, polyuréthane...)
- Matériaux inorganiques (céramique, béton, vitre, colombage métallique, isolant fibres de roche de type « Roxul »...)
- Les matériaux semi-poreux en bon état (colombages de bois)

Ce que l'on jette:

- Laine de fibre de verre détrempée
- Tuile de plafond acoustique
- Gypse
- Faux plancher (surtout lorsqu'il y a présence d'un papier goudronné en dessous)
- Plancher flottant et sa sous-couche

2 PRÉSENCE D'EAU NOIRE (il y a eu refoulement d'égout/fosse septique)

Tout ce qui a été souillé par de l'eau noire doit être retiré et jeté, à l'exception des éléments inorganiques (verre, béton...) et des éléments structuraux (tel que les colombages), qui doivent être asséchés et désinfectés.

DANS LES DEUX CAS, IL S'AGIT D'UNE COURSE CONTRE LA MONTRE.

LES PROBABILITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE MOISISSURE AUGMENTENT SI L'ASSÈCHEMENT N'EST PAS EFFECTUÉ DANS UN DÉLAI DE 48 HEURES.

Contrôle de l'étendue des dommages

Le dégarnissage doit couvrir les zones avec des matériaux non récupérables et il est recommandé de dégarnir une zone supplémentaire de matériaux sains d'au moins 6 à 12 pouces.

Pendant le dégarnissage, installez toujours un ventilateur puissant qui souffle à l'extérieur afin de créer une pression négative dans la pièce où est effectué le dégarnissage.

Lorsque le dégarnissage est complété, il faut procéder à une décontamination préventive en plus d'un nettoyage.

Décontamination: Opération destinée à éliminer les contaminants, bactéries et microbes.

Nettoyage: Opération qui consiste à laver, lessiver, rendre propre sans poussière ni tache.

Avant la reconstruction

Assurez-vous que les taux d'humidité ambiants et des matériaux sont adéquats.

Vérifier les branchements électriques par un maître électricien.

Vérifier le fonctionnement des clapets antirefoulement (le clapet pourrait très bien être déplacé à la suite des pressions qu'il a subies).

Nettoyer les conduits de ventilation avant de les faire fonctionner afin de ne pas propager de poussière pouvant contenir des spores de moisissure dans l'air.



Tout ce qui a été souillé par de l'eau noire doit être retiré et jeté, à l'exception des éléments inorganiques (verre, béton...) et des éléments structuraux (tel que les colombages), qui doivent être asséchés et désinfectés.

Comment bien choisir son entrepreneur?

- Assurez-vous que l'entrepreneur est titulaire d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec.
- Vérifiez que l'entreprise est enregistrée au Registre des entreprises du Québec.
- Demandez des soumissions à plusieurs entrepreneurs.
- Assurez-vous que l'entrepreneur utilise un contrat écrit clair et détaillé.
- Demandez des références à l'entrepreneur.
- Assurez-vous que l'entrepreneur a bien une adresse physique.
- Vérifiez que l'entrepreneur a un permis de vendeur itinérant.

Pour plus d'information, consultez le Guide à l'intention des sinistrés de la grande région de Montréal de la Fédération de l'industrie de la restauration après sinistre (FIRAS).



¹ L'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) (apchq.com)

PARLONS PRÉVENTION

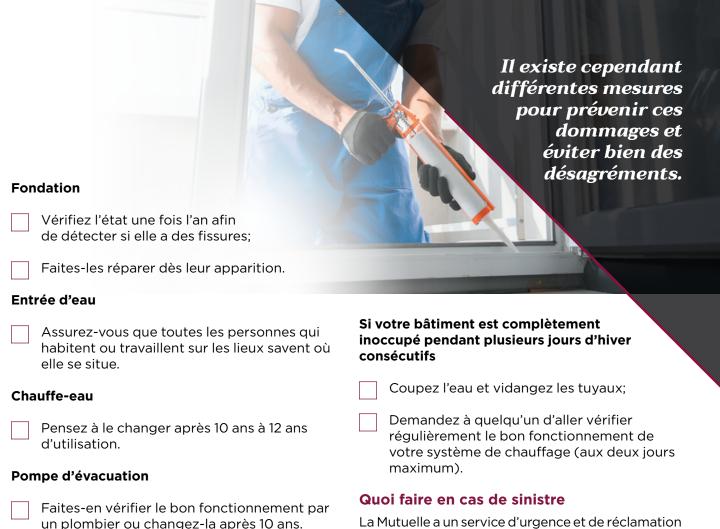
Dommages causés par l'eau

Toujours la première cause de réclamation

À la Mutuelle comme dans la plupart des compagnies d'assurance du Québec, la première cause de réclamation demeure depuis plusieurs années les dommages causés par l'eau. Ces dégâts d'eau résultent de différents facteurs comme une défaillance des puisards et des réservoirs d'eau chaude, un bris de conduite d'eau publique, un refoulement d'égout et des infiltrations d'eau.

Il existe cependant différentes mesures pour prévenir ces dommages et éviter bien des désagréments. Pour consulter la formation Web détaillée <u>Prévenir les dégâts d'eau</u>, rendez-vous sur votre espace client.

Quelques conseils en prévention Robinets extérieurs	Faites en sorte que l'eau ne s'écoule pas vers le bâtiment ou la maison voisine. Elle doit plutôt s'éloigner en direction de la rue, de		
À l'automne, coupez l'eau et videz les boyaux d'arrosage s'il y a lieu.	votre cour arrière ou de la ruelle; Assurez-vous que les drains et les gouttières		
Toiture	ne soient pas obstrués. Enlevez, par exemple, les feuilles mortes des gouttières		
Vérifiez l'état du revêtement de votre toiture deux fois par année;	l'automne. Calfeutrage des portes et des fenêtres		
Si votre toit a plus de 20 ans, faites-le inspecter par un professionnel.	Vérifiez-en l'état une fois l'an.		
Drains, gouttières et descentes pluviales	Puits des fenêtres du sous-sol		
Assurez-vous que les descentes pluviales s'éloignent d'au moins 1,8 m du mur de fondation de votre bâtiment;	Inspectez-les pour vous assurer qu'il n'y a aucune accumulation d'eau.		



La Mutuelle a un service d'urgence et de réclamation ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Contactez-le dès la constatation d'un sinistre: **1-855-395-2636**.

N'oubliez pas, avant toute chose, de contacter le 911 si la situation l'exige.



Hiver

Clapet antirefoulement

d'égout refoulent.

Chauffez suffisamment pour éviter que les tuyaux ne se fendent ou ne soient abîmés par le gel.

Faites-en vérifier le bon fonctionnement et

d'égout principal surchargé de refouler dans le sous-sol de votre bâtiment. Le clapet se ferme automatiquement lorsque les eaux

la propreté par un plombier. Ce dispositif empêche les eaux d'un branchement

Une réclamation? Voici la marche à suivre

Pour connaître la marche à suivre complète à la suite d'un sinistre et lors d'une réclamation, rendez-vous sur notre site Web au www.cmae.ca et consultez notre guide dans la section «Publications». Sélectionnerez ensuite « Autres outils », puis « Une réclamation ? Voici la marche à suivre ».



L'hiver est toujours source de variations climatiques et de surprises. Le gel, le dégel, le verglas, les tempêtes de neige, tout est possible! C'est pourquoi il faut prendre certaines précautions et demeurer vigilant si l'on veut avoir la paix d'esprit et s'éviter des désagréments durant l'hiver.

Nous vous rappelons qu'en tant que gestionnaires d'immeubles religieux, vous êtes responsables de la sécurité du public qui fréquente vos lieux, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (ex. perrons, escaliers, stationnements, etc.). Prenez le temps d'examiner cet aide-mémoire! Certains éléments pourraient même vous éviter des actions en justice.

Le chauffage du bâtiment: à quoi penser? Faites nettoyer, examiner et réparer par un Laissez toujours un dégagement d'au moins entrepreneur spécialisé les fournaises et les deux (2) mètres entre les descentes du tuyaux à fumée au besoin; système de paratonnerre et les réservoirs et les conduites de mazout ou de propane ainsi Faites vérifier votre cheminée à l'extérieur que les entrées de gaz naturel. Protégez et à l'intérieur afin de s'assurer qu'elle est en ces équipements des impacts causés par le bon état et qu'elle ne contient aucun débris déneigement et la chute des glaçons du toit; (ex. nid d'oiseau, pièce détachée, etc.); Surveillez le taux d'humidité et la Faites ramoner les cheminées qui peuvent condensation dans les vitres, la présence de avoir une accumulation de suie et de glace ou l'infiltration d'air froid; créosote (ex. utilisation du bois ou granules comme combustibles); Surveillez la température des locaux, surtout les plus éloignés des appareils de Validez le bon fonctionnement et le réglage chauffage. Assurez-vous de maintenir le des thermostats; chauffage à au moins 15 degrés durant l'hiver afin d'éviter un taux d'humidité élevé Vérifiez que tous les secteurs du bâtiment causant inévitablement des problèmes où il y a de la tuyauterie qui contient de l'eau de condensation et de moisissure dans sont bien chauffés: les murs.

Le	Le déneigement: soyons prudents!					
	Signez un contrat de déneigement clair et vérifiez les ententes avec la firme en déneigement, avec les autorités municipales ou tout autre fournisseur qui pourrait réaliser ce service;		Vérifiez la bonne sécurité des planches de bois ou des tapis de caoutchouc fixés sur les marches de béton et perrons pour prévenir les chutes et faciliter l'enlèvement de la glace et de la neige;			
	Obtenez une preuve d'assurance et une copie de la licence de l'entrepreneur;		Déneigez les toits plats et leurs drains et surveillez les fils chauffants pour qu'ils restent efficaces;			
	Installez des affiches « Danger chute de neige » ou dégagez celles déjà en place pour en assurer la bonne visibilité;		Vérifiez le bon état et la bonne fixation des barrières à glace ou déflecteurs posés en bordure de toit;			
	Sécurisez l'accès aux endroits propices aux chutes de neige et de glace afin d'y interdire la circulation piétonnière ou automobile;		S'il y a lieu, gardez l'équipement motorisé (souffleuse) hors du bâtiment principal dans un endroit sûr et verrouillé en incluant sa			
	Surveillez le besoin de déneiger la toiture et d'enlever les glaçons;		réserve d'essence;			
	Bloquez le passage aux piétons et aux automobilistes avec des tréteaux et du ruban pour barricades avec inscription «Danger» ou «Attention» lorsqu'il y a un danger de chute de glace ou de neige de votre toiture;		Déneigez les sorties d'urgences de façon à pouvoir ouvrir la porte librement (même celles que vous n'utilisez pas l'hiver); Épandez du sable ou du sel à toutes les sorties, dans les escaliers et sur les trottoirs dès que possible et à intervalles réguliers			
	Installez un câble ou du ruban pour barricades en haut et en bas des sections d'escalier qui ne seront pas déneigées et ajoutez la mention « Défense de passer »;		durant la période d'utilisation du bâtiment; Demandez à l'entrepreneur qui déneige votre stationnement d'épandre du sable ou du sel dans le stationnement lorsque celui-ci est glissant;			
	Vérifiez régulièrement les gouttières et leurs tuyaux de descente d'eau pluviale. Les eaux sortant à la base de ces tuyaux ne doivent pas croiser les voies de circulation du public pour éviter l'accumulation de glace;		Effectuez et gardez le suivi d'un registre pour l'épandage de sel ou de sable des sorties, des escaliers ou des stationnements (ceci pourra vous être très utile en cas de poursuite judiciaire).			
	Enlevez les glaçons dans les secteurs où les gens circulent. Sinon, déviez la voie de circulation;					

IMPORTANT! Assurez-vous d'informer votre agent à la Mutuelle si vous prévoyez fermer votre bâtiment pour la période hivernale.

Bon hiver en toute sécurité!

Daniel Beaulieu

Directeur de la
prévention, du CEP et des
communications





pour une période plus ou moins longue?

Un bâtiment régulièrement non utilisé représente un risque additionnel pour un assureur. C'est pourquoi la majorité des contrats d'assurance ont des clauses limitant les couvertures d'assurance ou les montants payables en cas de sinistre.

N'oubliez pas d'aviser votre agent de tout changement dans l'utilisation de votre bâtiment. Celui-ci pourra vous renseigner quant aux exclusions applicables et vous donner les normes à respecter pour maintenir certaines protections.

Voici les précautions de base à prendre pour réduire ou éviter un sinistre. Des exigences plus précises peuvent être exigées selon le contexte.

Si vous maintenez le chauffage en place:

- Maintenez le chauffage au minimum à 15 degrés Celsius;
- Fermez la valve principale d'entrée d'eau et laissez couler la robinetterie la plus éloignée de la valve principale d'entrée d'eau jusqu'à ce que l'eau ne coule plus. Laissez cette robinetterie entrouverte;
- Visitez le ou les bâtiments toutes les 48 heures (un registre des visites devra être maintenu et disponible sur demande).

Si vous ne maintenez pas le chauffage:

- Visitez le ou les bâtiments toutes les 72 heures (un registre des visites devra être maintenu et fourni sur demande);
- Videz le chauffe-eau et fermez le disjoncteur;
- Fermez la valve principale d'entrée d'eau, ouvrez tous les robinets et actionnez les chasses d'eaux des toilettes. Laissez les robinetteries entrouvertes:
- Vidangez les tuyaux et les calorifères des systèmes de chauffage à eau chaude;



- Versez 500 ml de produit antigel (que l'on retrouve dans les quincailleries) dans les cuvettes des toilettes et les renvois des éviers;
- Si le bâtiment possède un système de gicleurs incendie de type sous-eau, faites-le vider et fermer par un entrepreneur qualifié. Cela permettra d'éviter que les tuyaux ne gèlent et causent ainsi un dégât d'eau important. Attention, l'entrée d'eau des gicleurs est indépendante de l'entrée d'eau principale;
- Si le chauffage du bâtiment est alimenté par un réservoir de mazout ou par un réseau de gaz naturel, fermez l'alimentation afin de réduire les dangers de fuite. Idéalement, faire vidanger le réservoir de mazout par votre fournisseur qui devrait vous émettre un crédit).

Autres recommandations que vous fermiez ou non le chauffage:

- Vérifiez l'état général des bâtiments et sécurisez les lieux (ex. éloignez du bâtiment les vidanges ou autres objets inflammables);
- Assurez- vous que tous les accès (portes) soient bien verrouillés et que l'éclairage soit suffisant;
- Maintenez le déneigement des accès au bâtiment afin d'assurer l'accessibilité aux services des incendies et de police;



- Maintenez également le déneigement du compteur à gaz, les évents des appareils à gaz, les trappes d'aération, les conduites de remplissage et d'évent d'un réservoir de mazout et les fenêtres du sous-sol;
- Installez des rubans « Danger » dans les sections condamnées qui ne seront pas déneigées (ex. certains escaliers);
- Fermez les accès du stationnement aux publics si vous ne le déneigez pas ou si vous n'étendez pas de sel ou de glace quand le stationnement est glacé. Installez des enseignes aux entrées pour indiquer que le stationnement est fermé.

Important: n'oubliez pas d'aviser votre agent si votre bâtiment est inoccupé pour éviter tout problème. Rappelez-vous que de fermer un bâtiment l'hiver sans chauffage favorise un taux d'humidité élevé, ce qui a pour effet d'endommager sérieusement votre immeuble.

Daniel Beaulieu

Directeur de la prévention, du CEP et

des communications

MESSAGE IMPORTANT!

Programme de SECURalarme

Les membres qui ont droit à un remboursement de factures cette année pour l'inspection de leurs systèmes d'alarme incendie ou de gicleurs devront obligatoirement payer leurs factures à leur entrepreneur désigné avant le 30 novembre pour obtenir un remboursement en 2024 et envoyer une copie du paiement à la responsable du CEP, Mme Annie Latour (annie.latour@cmae.ca), pour obtenir un remboursement en 2024.



Les dangers de désactiver les systèmes de protection incendie

Il est parfois nécessaire de désactiver les systèmes de protection incendie comme le système d'alarme, d'extinction ou de gicleurs pour faire diverses réparations au sein du bâtiment, pour faire l'entretien des systèmes ou pour toutes autres raisons. Toutefois, il faut garder en tête que, dans un tel contexte, la probabilité qu'un incendie cause des dommages importants est accrue. Plus la durée de la désactivation du système est longue, plus cette probabilité augmente.

Ainsi, il est nécessaire de réduire le plus possible la durée et la portée de toute désactivation.

Les
règlements
sur la sécurité
incendie
stipulent
certaines exigences
à suivre afin
d'encadrer le processus
de désactivation des
systèmes de protection
incendie...

Les règlements sur la sécurité incendie stipulent certaines exigences à suivre afin d'encadrer le processus de désactivation des systèmes de protection incendie, de contrôler les risques d'incendie potentiels et de réduire au minimum la durée de la désactivation en rétablissant le système dans les plus brefs délais.

Trois catégories de désactivations des systèmes de protection incendie

- Mineures: comprennent les mises hors service qui résultent des essais, de l'entretien et de la réparation des systèmes de protection incendie de courtes durées (moins de 8 heures), qui ne touchent pas l'alimentation en eau, qui n'ont pas d'incidence sur les opérations essentielles et qui n'entrainent pas de risques importants de perte de vie ou de biens.
- Majeures: comprennent les travaux planifiés (ex. modifications sur de la tuyauterie d'alimentation en eau ou de la tuyauterie de systèmes de gicleurs; travaux importants sur les pompes incendie; remplacement ou changement de panneaux d'alarme ou annonciateur). Ces travaux prennent habituellement plus d'une journée.

• **Urgentes**: comprennent la mise hors service d'un système de protection incendie ou d'une partie de celui-ci en raison d'un événement inattendu. Les désactivations d'urgence comprennent les fuites du système, l'interruption de l'alimentation en eau, le gel ou la rupture des canalisations, la défaillance de l'équipement ou d'autres défaillances constatées lors des activités d'inspection, d'essai ou d'entretien ou même des réparations à la suite d'un début incendie.

Lorsqu'il y a désactivations des systèmes de protection incendie considérées comme majeures ou urgentes, des mesures de sécurité supplémentaires doivent être prises pour maintenir un degré acceptable de protection des biens et des personnes. On parle ici d'augmenter la surveillance des secteurs où la protection est mise hors service. Le service d'incendie et les occupants du bâtiment doivent donc être informés de la situation. D'autres parties pouvant être touchées doivent aussi être informées de cette situation, notamment la centrale de surveillance d'alarme incendie, les gestionnaires du bâtiment et des biens

protégés, les autres locataires de l'immeuble, sans oublier votre agent responsable de votre compte à la Mutuelle d'assurance. Lorsque vous informez le service d'incendie et le centre de surveillance, donnez votre nom, votre adresse, une description des travaux et la date de fin estimée de ces derniers. Le service d'incendie et votre Mutuelle d'assurance doivent être informés des interruptions de plus de 24 heures par téléphone et par écrit.

IMPORTANT: l'arrêt volontaire de systèmes de protection incendie (alarme et gicleurs) et du branchement à une centrale de surveillance à la suite d'un arrêt des activités dans un bâtiment (vacant ou inoccupé) est interdit par la Mutuelle sans son consentement. Ceci est aussi valide pour un système d'intrusion.

Daniel Beaulieu
Directeur de la prévention, du CEP et
des communications

LE PROGRAMME

SECURamiante toujours en vigueur

Même si la grande majorité des membres de la Mutuelle a déjà produit son registre de gestion de l'amiante, la Mutuelle rappelle l'importance de le faire. Pour vous accompagner, elle offre toujours son programme d'aide à la réalisation de ce document.

Le programme SÉCURamiante répond à une obligation de la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail) selon laquelle tous les employeurs et les propriétaires d'immeubles publics (incluant les édifices religieux) doivent avoir en main un registre de gestion d'amiante produit par un expert depuis le 6 juin 2015.

Ce programme, grâce à une entente-cadre avec des experts indépendants, permet à tous les membres de la Mutuelle de se conformer à la réglementation de la CNESST dans un délai raisonnable et à un prix abordable.

Nous vous rappelons que ce règlement n'exige pas nécessairement le démantèlement des produits d'amiante. Le registre demandé par la CNESST doit être un outil permettant la gestion et le suivi des matériaux pouvant contenir de l'amiante dans les bâtiments afin d'assurer la santé et l'intégrité physique des occupants.

Vous aimeriez intégrer ce programme? Faites-en la demande au Centre d'entraide et de prévention (CEP) à info@cmae.ca ou en composant le (514) 395-4969, poste 6001.



des étudiantes et étudiants en menuiserie traditionnelle se forment en contribuant activement au patrimoine de l'Église de Saint-Norbert de Val-Morin

Préserver le métier et le patrimoine

Le bois est un matériau utilisé par l'homme depuis des millénaires aussi bien pour se chauffer que pour se défendre ou pour s'abriter. Le travail du bois s'est développé d'abord avec la charpenterie navale, puis dans la construction des bâtiments, plus particulièrement dans la charpente des toitures.

On parlait à l'époque de charpentiers de grande cognée, puis, à mesure que le travail se raffinait pour la fabrication d'huisseries et de mobiliers, on les appela charpentiers de la petite cognée. Ensuite, on nomma menuisiers ceux qui fabriquaient des objets plus menus et, finalement, avec le développement des boiseries et des meubles recouverts de bois précieux, on les nomma ébénistes.



Église de Saint-Norbert, vue de face. Claude Bergeron 2013, © MRC des Laurentides

...il est primordial de bien comprendre de quelle façon elles ont été fabriquées, de bien identifier les matériaux, les outils et les produits de recouvrement qui les composent.

Les menuisiers d'art de tout temps ont orné nos bâtiments de boiseries: portes, fenêtres, balcons, balustrades, corniches, portails, pilastres, etc. S'inspirant des techniques françaises et anglaises et en considérant le climat et la disponibilité des essences de bois, ils ont su créer des œuvres adaptées à notre territoire.

Aujourd'hui, lorsqu'on veut intervenir sur des boiseries patrimoniales, qui ont parfois une centaine d'années, il est primordial de bien comprendre de quelle façon elles ont été fabriquées, de bien identifier les matériaux, les outils et les produits de recouvrement qui les composent. De cette façon, les artisanes et artisans actuels peuvent intervenir consciencieusement afin de rendre l'ouvrage le plus près possible de son état d'origine tout en conservant les traces du temps.¹

AEC Métiers d'art du patrimoine bâti: une occasion de contribuer à la restauration du patrimoine

L'attestation d'études collégiales (AEC) en Métiers d'art du patrimoine bâti prépare les artisans et ouvriers à intervenir selon les bonnes pratiques de la conservation des bâtiments historiques. Ces 510 heures d'apprentissage permettent de mieux interpréter les ouvrages sur lesquels des interventions sont nécessaires, de poser les bons diagnostics et d'apprendre les bonnes techniques et méthodes pour les restaurer ou les restituer.

Des huit spécialités offertes par le cégep du Vieux Montréal (CVM) en collaboration avec le Conseil des métiers d'art du Québec, la cohorte 2024 a permis à des ébénistes et menuisiers de se spécialiser sur les matériaux, techniques et outils utilisés en patrimoine bâti dans leur métier.

Lors de leur parcours, les étudiantes et étudiants se voient confier des mandats réels de donneurs d'ouvrage. Ces éléments architecturaux à restaurer permettent aux apprenantes et apprenants de mettre à profit l'ensemble des connaissances acquises tout en contribuant de façon concrète à la sauvegarde du patrimoine bâti québécois.



Église de Saint-Norbert, archive. Société d'histoire de Val-Morin.

Église de Saint-Norbert de Val-Morin: une histoire à suivre!

Construite en 1923, l'Église de Saint-Norbert de Val-Morin est l'un des premiers bâtiments du village. Elle était à l'origine une chapelle. Ce qui en fait son unicité dans l'histoire, outre son architecture de style classique anglais, c'est son passage du statut de chapelle à celui d'église paroissiale, et ce, sans subir d'altérations architecturales importantes².

L'Église de la paroisse Saint-Norbert a été nommée ainsi en l'honneur de M. Augustin-Norbert Morin, personnage important pour la colonisation. Avocat, journaliste et homme politique, il participa activement à la fondation de nouvelles paroisses des Laurentides, dont Val-Morin, Sainte-Adèle (du nom de son épouse) et Morin-Heights³.

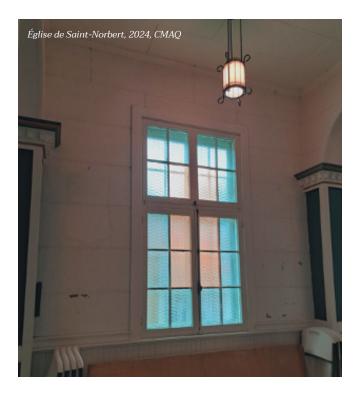
La chapelle de Val-Morin, comme on l'appelait à l'époque, domine la vallée de la rivière du Nord et elle a été conçue pour être vue de loin, érigée sur une butte. Tel que le souligne Luc Noppen, sans occuper une position au centre du village, l'église exprime tout de même une réelle centralité autour de laquelle, avec le temps, se sont densifiés et développés un noyau villageois et un pôle civique⁴.



Église de Saint-Norbert, archives. Société d'histoire de Val-Morin.

Un projet de revitalisation

Par son positionnement et son importance, le projet de restauration de l'église Saint-Norbert fait partie intégrante d'un plan de revitalisation du noyau villageois amorcé il y a quelques années maintenant. En avril 2022, les citoyennes et citoyens ont exprimé le désir de voir le lieu devenir un espace dédié aux activités communautaires et aux événements culturels⁵. La firme d'architecture C2V a été sélectionnée pour réaliser le projet de restauration du bâtiment.



La restauration des fenêtres de l'Église St-Norbert de Val-Morin

La municipalité de Val-Morin a confié au cégep du Vieux Montréal la restauration des volets et des impostes des fenêtres de l'Église dans le cadre du programme de formation en Métiers d'art du patrimoine bâti. À l'aide des plans et devis de l'architecte Pascal Alarie, les étudiants ont débuté le travail d'analyse et de diagnostic des différentes défectuosités des fenêtres. Ils ont par la suite proposé des scénarios d'interventions selon les principes de conservation-restauration.

Un décapage a permis de retrouver les détails de fabrication des fenêtres d'origine. Les pièces constituantes trop abîmées pour être conservées ont été remplacées tout en assurant de conserver le maximum de matériau d'origine encore sain. Des interventions de réparation ont été nécessaires et réalisées selon des techniques traditionnelles d'assemblage et les matériaux d'origine.



Métiers d'art du patrimoine bâti, 2024, CMAQ



Toutes les quincailleries ont été retirées, puis décapées pour être traitées et repeintes.

Selon le devis de l'architecte, l'ensemble des vitraux a été retiré et classé et a été remplacé par du vitrage clair afin de permettre un maximum de luminosité correspondant aux nouvelles fonctions de bâtiment.

Les fenêtres ont par la suite été protégées selon une méthode appropriée de recouvrement de peinture à l'huile de lin. Ce type de recouvrement assure une protection face aux intempéries et une durabilité accrue tout en respectant l'environnement.



Les travaux réalisés ont été validés par l'architecte et livrés au client à la fin du programme.

Ce parcours de formation est une occasion unique de former son esprit pour appréhender le domaine passionnant du patrimoine et apprendre les techniques traditionnelles afin de préserver les éléments des bâtiments du patrimoine québécois.

Pour en apprendre davantage sur les Métiers d'art du patrimoine, le Cégep du Vieux-Montréal et le Conseil des métiers d'art du Québec offrent aujourd'hui cette unique formation diplômante au Québec: l'attestation d'études collégiales (AEC) en métiers d'art du patrimoine bâti dans huit spécialités: arts décoratifs, charpenterie traditionnelle, ébénisterie-menuiserie, ferblanterie traditionnelle, forge-ferronnerie d'art, plâtre ornemental, taille de pierre, vitrail.



Conseil des métiers d'art du Québec

<u>En apprendre plus sur l'AEC ></u> www.cvm.qc.ca/formation/metiers-dart-dupatrimoine-bati-nt-j00/

<u>Répertoire des artisans professionnels</u> > www.metiersdart.ca/repertoire_artisan.php

Répertoire du patrimoine culturel du Québec > www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/accueil.do;jsessionid=F52BA37E589F9621068E4FC0CF026D53?methode=afficher



Métiers d'art du patrimoine bâti, 2024, CMAQ





Créer pour vous démarquer

- Création publicitaire et design graphique
- Stratégie de marque et marketing
- · Sites web et solutions numériques

Petits ou grands projets, ils méritent de grandes idées!

Communiquez avec nous pour discuter de votre projet! 514 616-0083 • maryse@doublexpresso.ca

doublexpresso.ca

¹ Inspiré du Manuel de formation Matériaux, techniques et outils utilisés en patrimoine bâti: menuiserie traditionnelle, CMAQ, 2023.

^{,&}lt;sup>2</sup> Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

³ Société d'histoire de Val-Morin.

⁴ Luc Noppen, L'église Saint-Norbert de Val-Morin, (MRC des Laurentides) Étude historique, analyse architecturale et paysagère, évaluation patrimoniale, 2018.

⁵ Source: https://infodunordsainteagathe.ca/actualites/2022/05/20/un-soutien-financier-pour-la-restauration-de-leglise-de-val-morin/



Répondre aux besoins d'assurance des organismes des domaines religieux et de bienfaisance

Être la mutuelle d'assurance de référence pour les organismes des domaines religieux et de bienfaisances

- Entraide
- Transparence
- Rigueur
- Équité

PLUS QUE VOTRE FOURNISSEUR EN ASSURANCE...

La Mutuelle, fière partenaire de votre avenir

Assurances | Prévention | Formations | Programmes et subventions

LE SERVICE À LA CLIENTÈLE 514-395-4969 | 1-800-567-6586

Lundi au jeudi: 8h30 à 16h30 Vendredi: 8h30 à 13h

www.cmae.ca

RECEVEZ NOS COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES EN VOUS INSCRIVANT AU www.cmae.ca/infolettre_abonnement

LE SERVICE D'URGENCE ET DE RÉCLAMATIONS (SUR)

1-855-395-2636

Appelez 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

LE SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE MÉDAILLON 1-844-545-8198

Lundi au vendredi: 8h à 20h à l'exception des jours fériés

